

a ménagère.

Faites infuser pendant d'alcool, 60 grammes de... cela le liquide et les serviette que vous pres-

un poulet en morceaux, et 1 heure avec huile, ci- et poivre; égouttez-les, et faites frire.

peut se servir de gypsé. et des brosses en écaille. linge assez grand une li- nettoyer et secouez for- é aux deux bouts, en opé- va-et-vient. Les objets et frottez pour faire es de son qui y resteraient essuyer l'écaille avec un

d'Infini.

qui précède ses voiles, l'un beau jour qui s'enfuit, l'argent pur des étoiles mystique reluit. sienne et pure, qui ne peut voir, parcourant la nature, n'immuable espoir. viens, âme qui prie, l'admire ton regard, une autre patrie et le jour sans broutilard. hé sur l'insondable, ont l'écho m'a charmé, vision inéfinable, un mot n'a nommé.

irondelles. mignonne? Certain soir tter au fond de vos prunelles, valsaient sous le ciel noir, loin les hirondelles! r au fond de vos prunelles, t l'éclat d'un pur miroir, paraissait s'émouvoir, t paraissait s'émouvoir, fini de leurs ailes, qui chantaient leur espoir, aient les hirondelles! ent, effleurant de leurs ailes su, la tour du vieux manoir. !... J'ai cru m'apercevoir t avec les hirondelles!

AUGUSTE FAURE.



# LA GRUYÈRE



JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant le mercredi et le samedi.

Supplément bimensuel gratuit: "L'ÉCHO LITTÉRAIRE."

Imprimerie et Administration: Rue du Tir 131, Bulle.

### ABONNEMENTS

Suisse . . . 1 an, Fr. 4.50  
6 mois, » 2.50  
Etranger . . 1 an, » 9.—  
6 mois, » 5.—  
payable d'avance.

Prix du numéro: 5 cent.

On s'abonne dans les bureaux de poste.

HORAIRE D'ÉTÉ: BULLE, dép. 5<sup>55</sup> 10<sup>00</sup> 2<sup>55</sup> 5<sup>05</sup> 8<sup>50</sup> — BULLE, arr. 8<sup>55</sup> 1<sup>40</sup> 4<sup>25</sup> 8<sup>22</sup> 10<sup>52</sup>

### ANNONCES

District de la Gruyère: une seule insertion, 15 c.; annonces répétées, 10 c. Canton et Suisse, 15 c. Etranger, 20 c. la ligne ou son espace. Réclames: Suisse, 30 cent. Etranger, 40 c. la ligne. S'adr. à l'Agence de publicité Haasenstein et Vogler, Grand'rue 29, à Bulle, ou à l'Impr. de La Gruyère.

BULLE, le 4 juin 1907.

## Assouplissez vos membres. Exercez vos muscles.

Voilà que nous sommes à la veille de la fête cantonale de gymnastique. N'est-ce pas l'occasion de causer un peu des exercices corporels?

D'aucuns pourraient croire que la gymnastique est un sport d'agrément, que c'est une occupation réservée à ceux qui ont le temps, qu'en somme, on fait peut-être beaucoup trop de mise en scène pour une chose d'importance secondaire.

Il est vrai que la fête de Bulle va prendre une envergure à laquelle les organisateurs ne s'attendaient guère au premier moment. Après avoir compté sur 700 participants, puis sur 800, le comité d'organisation doit maintenant prendre ses mesures pour en recevoir un millier.

Et cela est fort réjouissant.

La gymnastique a non seulement conquis sa place d'honneur dans le peuple suisse, mais elle s'y est développée d'une façon rationnelle. Susceptible de progrès, comme toute chose, aidée de l'expérience et de longues observations, elle est devenue pour ainsi dire le culte de l'hygiène et de l'esthétique. La santé, la force et l'harmonie des formes dans le corps humain, n'est-ce pas là une noble et louable préoccupation?

On ne préconise plus maintenant les exercices violents; une évolution s'opère vers les systèmes rationnels de l'entraînement progressif. Apprendre à respirer, apprendre à marcher, à se mouvoir aisément, développer d'une façon méthodique tous les muscles, faciliter le jeu des poumons, redresser lentement les dos voûtés et acquérir en même temps que la force, l'aisance et l'agilité, voilà le but de la gymnastique, but qu'il faut atteindre sans effort brusque, sans surmenage.

Les médecins militaires s'occupent beaucoup en ce moment des cas de « pieds forcés » constatés au service militaire. Ces accidents — on ne l'a observé que récemment — sont dus aux marches forcées et à la surcharge imposée aux soldats, et se caractérisent par la fracture des os du métatarsaire. Le Dr Weber a constaté à Colombier 20 à 30 de ces fractures, chaque année, surtout vers la fin des écoles, grâce à la surcharge qu'on impose alors aux soldats. La détestable gymnastique que voilà!

Le but des exercices rationnels est précisément de prévenir des accidents de ce genre par l'entraînement qui donne la souplesse et l'endurance de chaque partie du corps.

On ne peut se défendre d'admirer la victoire, à Paris, des bergers suisses sur les lutteurs professionnels, les héros invincibles. Ces terribles champions du monde n'en ont pas mené large avec nos montagnards aux ro-

bustes poitrines, aussi agiles que vigoureux.

Mais, il faut le dire bien vite, les vainqueurs sont des gens qui s'exercent, qui font de l'hygiène, qui, le dimanche sur l'alpe, autour du chalet, se livrent, sous le regard des anciens, à leur exercice favori. Ce sont des gens entraînés de père en fils, bien différents de cet hercule gruyérien, qui, il y a une quinzaine d'années s'était fait « rouler » à Lausanne, par un simple gymnaste.

N'allons pas croire cependant qu'il suffit de faire de la gymnastique pour devenir un colosse invincible. Non, mais il est une qualité précieuse que l'on peut acquérir par ce moyen, celle de l'aisance dans les mouvements. Quoi de plus énervant que de voir un jeune homme lourd et gauche, comme ankylosé par un rhumatisme précoce. C'est une véritable infirmité, dont il ne s'aperçoit pas malheureusement, et qui dans la vie pratique lui jouera souvent de bien vilains tours.

On a compris cela, puisque dans tous les établissements d'éducation qui se respectent, on laisse dans le programme une large place aux exercices physiques, prenant exemple sur les Anglo-Saxons et les Suédois.

Encore une fois, la gymnastique est une branche de l'hygiène, et l'hygiène a fait ses preuves, puisque bon nombre de maladies et de déformations du corps sont en diminution, puisque les résultats du recrutement deviennent

toujours plus satisfaisants.

Je voudrais parler de la gymnastique à la campagne. Il y a là une question très intéressante, dont on s'est déjà occupé chez nous, il y a quelque temps. Ce sera, si vous le permettez, pour un prochain article.

A. DESRIEUX.

## NOUVELLES SUISSES

Tir fédéral. — La troisième liste des dons d'honneur pour le Tir fédéral à Zurich, s'élève à 22,570 fr., ce qui porte le total des récompenses à 105,708 fr.

Procès entre chocolatiers. — Le Tribunal fédéral a jugé vendredi un procès intenté par une maison de New-York, MM. Delapenha et Cie, à la fabrique de chocolats Amédée Kohler et fils.

À la suite de la fusion entre la société Peter et la société Kohler, les anciens agents de cette dernière société réclamèrent une indemnité de deux cent cinquante mille francs pour rupture de contrat.

Le tribunal cantonal vaudois ayant écarté cette demande, MM. Delapenha et Cie recoururent au Tribunal fédéral qui, à l'unanimité des voix, a confirmé le jugement de la cour vaudoise.

Dépenses militaires. — Le Conseil fédéral adresse à l'Assemblée fédérale un message relatif aux crédits demandés pour l'acquisition du matériel de

neige; même il gardait quelques gros flocons à ses sandales, et elles étaient toutes mouillées. Vivement il les lança sous le lit tout au fond, et se reconcha, faisant semblant de dormir.

Il était temps: Berthe rentrait. Elle s'approcha de son mari, et croyant qu'il ne s'était pas réveillé, elle revint prendre sa broderie près du feu.

Elle n'avait pas fait dix points que Trémourel reparut. Il n'avait pas pensé à monter son journal et revenait le chercher. Il semblait inquiet.

— Etes-vous sortie, ce soir, madame? lui demanda-t-il, de cette voix chuchotante qu'on prend involontairement dans la chambre des malades.

— Non.  
— Tous les domestiques sont bien couchés?  
— Je le suppose, du moins. Mais pourquoi ces questions?

— C'est que, depuis que je suis monté, c'est-à-dire depuis moins d'une demi-heure, quelqu'un est allé dans le jardin et est rentré.

Berthe le regarda d'un air singulièrement inquiet.

### FEUILLETON DE LA GRUYÈRE

LE

68

## Crime d'Orcival

PAR

ÉMILE GABORIAU

Il lui semblait entendre cette voix pleine et sonore, tantôt timbrée comme le métal, tantôt molle et caressante, et qui faisait vibrer en lui toutes les cordes de la passion. Il revoyait ces yeux si beaux qui avaient régné despotiquement sur son cœur et dont il pensait connaître si bien toutes les expressions.

Mais que faisait-elle?

Sans doute elle était venue demander quelque chose à Hector, il le lui refusait, et voici qu'elle le priait. Oui, elle le priait, et Sauvresy le devinait bien aux gestes de Berthe, qui nettement se reproduisaient sur la mousseline, comme le spectre noir des ombres chinoises sur le papier huilé. Il

connaissait si bien ce geste ravissant de supplication qui lui était familier, quand elle désirait obtenir quelque chose! Elle levait ses deux mains jointes à la hauteur de son front, inclinait la tête, fermant à demi les yeux pour en doubler l'éclat. Quelle langueur voluptueuse avait sa voix quand elle disait:

— Dis, mon bon Olément, tu veux bien n'est-ce pas? tu veux bien!..

Et c'est pour un autre homme qu'elle avait ce geste charmant, ce regard, ces intonations.

Sauvresy fut obligé de s'appuyer à un arbre pour ne pas tomber.

Evidemment Hector lui refusait ce qu'elle souhaitait. Elle agitait maintenant l'index relevé de la main droite, avec des mouvements mutins, hochant la tête d'un air de bouderie. Elle devait lui dire:

— Tu ne veux pas, tu vois, tu ne veux pas...

Pendant, elle revenait à la prière.

— Ah! pensait Sauvresy, il sait résister à une prière de sa bouche; je n'ai jamais en ce courage, moi. Il peut garder sa raison, son sang-froid, sa volonté, quand elle le re-

garde. Je ne lui ai jamais dit non, moi, ou plutôt je n'ai jamais attendu qu'elle me demandât rien. J'ai passé ma vie à épier ses moindres fantaisies pour les prévenir. Peut-être est-ce là ce qui m'a perdu?

Hector s'obstinait et Berthe peu à peu s'animait, elle devait être en colère. Elle reculait, étendant le bras, le buste en arrière; elle le menaçait.

Enfin, il était vaincu. De la tête il fit: « Oui. »

Sauvresy ne put retenir un cri terrible qui se perdit au milieu des mugissements du vent.

Il avait demandé une certitude; il l'avait. La vérité éclatait, indiscutable évidente. Il n'avait plus rien à chercher, maintenant, rien, que le moyen de punir sûrement, terriblement.

Berthe et Hector cachaient amicalement. Sauvresy comprit qu'elle allait descendre, qu'il ne pouvait songer à aller chercher la lettre et en toute hâte il rentra, oubliant tant il redoutait d'être surpris, de remettre les verrous à la porte du jardin.

Ce n'est qu'une fois arrivé dans sa chambre qu'il était resté les pieds nus dans la

guerre en 1908 s'élevant à un total de 4,913,572 fr. contre 4,327,555 fr. en 1907. En outre, il soumet à l'Assemblée fédérale des projets relatifs à la révision du tarif fondamental de 1901, pour l'équipement personnel des recrues ainsi que pour l'indemnité à payer aux cantons pour 1908 pour l'équipement des recrues.

**La flore des Alpes.** — La Société pour la protection de la flore alpestre adresse une instante requête à tous les amis de la nature, à tous les maîtres d'écoles, instituteurs, présidents d'associations, clubs alpins, touristes, etc., afin qu'ils fassent tout leur possible pour protéger les fleurs des Alpes et viennent en aide à la Société.

**Militaires.** — Les militaires dont les noms suivent ayant obtenu le brevet de capacité réglementaire dans la première école préparatoire d'officiers sanitaires de cette année à Bâle, sont nommés premiers-lieutenants de troupes sanitaires (médecine), savoir :

MM. John Girard, de la Ferrière, à Genève, premier-lieutenant d'infanterie; Georges Patry, de Genève; Louis Ramel, de Genève; René Burnand, de Moudon, à Genève; Luigi Maggi, de Mendrisio, à Lausanne; Charles Favre, de Fribourg.

— Sur la proposition de son département militaire, le Conseil fédéral a pris la décision suivante :

L'article 49 de l'ordonnance du 19 avril 1898 concernant les chevaux de cavalerie est appliqué aux officiers de cavalerie et à leurs chevaux de service de telle sorte que l'officier qui a fait ses dix ans de service avec le même cheval en devient propriétaire. Toutefois, l'officier ne peut acquérir de cette façon qu'un seul cheval pendant toute la durée de son service.

**Lucerne.** — Une famille brûlée vive. — Lundi après midi, la famille de M. Rast, juge à Inwil, a été frappée par un terrible malheur.

La jeune Louise, une demoiselle de vingt ans, voulant réchauffer du lait pour l'enfant de sa sœur en visite avec leur mère, se servit d'une lampe à esprit de vin qui fit explosion. Le liquide en feu se déversa sur la malheureuse et sur l'enfant, un bambin de six mois, ainsi que sur la sœur de Mlle Rast, une jeune fille de seize ans; leur frère,

secrétaire communal à Inwil, qui était accouru, fut également brûlé. Les deux sœurs ont été transportées à l'hôpital cantonal de Lucerne dans un état grave.

— **Le tonnerre en boule.** — Dimanche soir, pendant un orage, la foudre est tombée sur le clocher du couvent de Wesemlin, à Lucerne. De la tour elle entra dans un corridor sous forme de boule de feu se mouvant en spirale produisant une lumière intense et atteignant ainsi le chœur. Une seconde boule éclata devant les fenêtres du couvent, projetant une immense gerbe d'étincelles.

**Berne.** — L'orage. — La tempête de la semaine dernière a occasionné des dégâts sérieux dans le bas Emmenthal. Les communes de Eriswil, Wisachengraben et Rohrbach ont surtout souffert. A Eriswil le tocsin a sonné. La Lageten, grosse démesurément, a emporté les ponts, dévasté les prés, les champs cultivés. A Wisachengraben, la grêle a tout abîmé; elle est tombée plusieurs heures consécutives. Rohrbach semble être le plus éprouvé. Quoiqu'il n'y soit pas tombé une goutte d'eau, la Langeten a terriblement sévi. Les terres cultivées sont presque toutes emportées. On ne se souvient pas, de loin, d'une telle dévastation. En plusieurs endroits, les endiguements ont été enlevés, tels des fétus de paille. Chez le seul marchand de bétail Müller, plus de mille mètres carrés de terrain ont été emportés; sa maison fut même en danger. La digue de la fabrique Schaffer et Käser n'a pas résisté non plus à la violence des flots du ruissseau déchaîné.

**Appenzell.** — Constituante. — La Constituante prévoit l'introduction dans la nouvelle constitution d'une loi relative à la sauvegarde des dépôts dans les caisses d'épargne, ainsi que le principe de l'inhumation gratuite par les communes.

En cas de grève, le Conseil d'Etat doit intervenir, si c'est nécessaire, il pourra nommer une chambre de conciliation spéciale.

La fréquentation de la Landsgemeinde ne sera plus obligatoire à partir de l'âge de 60 ans.

**Neuchâtel.** — Les morts tragiques. — La justice de paix des Verrières s'est rendue aux Bayards pour

faire les constatations légales relativement à une dame B. qui s'est suicidée en se tirant une cartouche dans la tête au moyen du masque avec lequel on abat le gros bétail.

Cette fin tragique, due à la mélancolie ou à des chagrins, a jeté la consternation dans la famille et chez les voisins.

## A L'ÉTRANGER

**France.** — Mort du général Billot. — Le général Billot est mort vendredi soir à Paris. Né en 1828, il fut élève de St-Cyr, combattit au Mexique et fit la campagne de 1870 comme lieutenant-colonel, chef de l'état-major de l'armée de l'Est. Ayant pu s'échapper de Metz, il fut nommé colonel le 9 novembre 1870, général de brigade le 27 et général de division le 6 décembre; il commandait provisoirement le 18<sup>e</sup> corps, en l'absence du général Bourbaki. Ce fut lui qui, au combat de Beaume-la-Rolande, força les Allemands à battre en retraite.

Après l'évacuation d'Orléans, il fut placé définitivement à la tête du 18<sup>e</sup> corps, et c'est en cette qualité qu'il prit part au combat de Villersexel.

En janvier, il préconisa la marche sur Auxonne de préférence à celle sur Pontarlier qu'indiquait Bourbaki. En février, il tint en respect à la Cluse l'armée ennemie, permettant au général Clinchant de passer en Suisse avec armes et bagages.

La paix fut signée, il fut chef de plusieurs corps d'armée. Elu sénateur inamovible, il fit à deux reprises partie du gouvernement, comme ministre de la guerre. On lui doit, entre autres, les lois sur l'administration et le contrôle de l'armée.

Il était ministre de la guerre pour la seconde fois lorsque M. Scheurer-Kestner déclara nécessaire la révision du procès Dreyfus. Il fut un de ceux qui s'opposèrent à cette révision en proclamant que le capitaine Dreyfus était « justement et légalement condamné ». Il soutint la culpabilité du capitaine Dreyfus à la tribune, au procès de Rennes et devant la Cour de cassation.

Sa mort réduit à cinq le nombre des inamovibles. Ce sont MM. Guin, Bérenger, Magnin, Jules Cazot et de Marcère. Le plus âgé est M. Guin, né en 1818, et comptant, par conséquent, quatre-vingt-neuf ans. M. Bérenger est le plus jeune, étant né en 1830.

**Russie.** — Vol à main armée. — Une bande de huit individus armés s'est introduite dans les bureaux d'un Mont-de-Piété de St-Petersbourg. Les malfaiteurs, qui avaient passé inaperçus, sortirent subitement leurs revolvers et crièrent : « Levez les mains ».

Ils coupèrent les fils téléphoniques et enfermèrent le personnel et quelques personnes présentes dans une pièce de derrière puis s'emparèrent de tout l'argent contenu dans la caisse. Ils ne réussirent cependant pas à forcer le coffre-fort et l'armoire où se trouvaient les objets de valeur. Un garçon de recettes ayant réussi à leur échapper, donna l'alarme et le concierge et des

agents de police accoururent. Les malfaiteurs s'enfuirent avec leur butin. Un seul put être arrêté dans la rue. Les sommes dérobées sont considérables.

— **Assassinats.** — Un ouvrier a tué samedi matin à Orenburg, le substitut du procureur, M. Isseyeff. Le meurtrier a été arrêté. Dans la nuit du 1 au 2 juin, un inconnu a tué un propriétaire de mines à Sosnowka.

**Autriche.** — Lemberg sous l'eau. — Une pluie diluvienne est tombée sans interruption pendant douze heures. La ville est sous l'eau. Les maisons sont à moitié submergées.

## BRÈVES NOUVELLES

— **Etranger** —

— La grève des inscrits maritimes continue. Les grévistes sont très calmes et très fermes.

— A Rome, un ballon foudroyé dans les airs tombe de 300 mètres avec le capitaine Ulivelli, blessé à mort.

— Manifestation colossale des viticulteurs à Nîmes.

— **Suisse** —

— A Rodelo (Grisons), un mort qu'on veillait se lève et demande à manger! Il n'était qu'en léthargie.

— Près de St-Gingolph, un train est arrêté, jeudi, par 200 chèvres qui se trouvent sur la voie.

— A Neuchâtel, rue de la Côte, un maçon tombe d'un échafaudage et se brise le genou.

— La prochaine fête fédérale des luttteurs aura lieu à Neuchâtel en 1908.

## CANTON DE FRIBOURG

**Le recrutement en 1907.** — Les opérations du recrutement (visite sanitaire et examen pédagogique) auront lieu, pour le canton de Fribourg, dans l'ordre suivant: Tavel: 8, 9 et 10 juillet; Morat: 11 et 12 juillet; Estavayer: 13, 15 et 16 juillet; Fribourg: 17, 18, 19 et 20 juillet; Bulle: 22, 23 et 24 juillet; Châtel-St-Denis: 25 juillet; Romont: 26 et 27 juillet.

L'officier de recrutement est, comme les années précédentes, le colonel Gyger. L'expert pédagogique sera M. Jomini, professeur à Nyon.

**Assurance contre la grêle.**

— Déduction faite du subside de l'Etat du 20 %, le montant de la prime à payer par 100 fr. de valeur assurée est fixée comme suit pour les différentes cultures:

Fourrages	0 fr. 60 cent.
Céréales	0 fr. 80 >
Fruits	1 fr. 60 >
Vigne	5 fr. 60 à 6 fr.
Tabac	7 fr. 20

**Les agriculteurs fribourgeois à Guin.** — Lundi, 3 juin, était réunie à Guin l'assemblée des délégués de la Fédération des sociétés fribourgeoises d'agriculture.

La réunion a lieu à l'hôtel du bœuf. Y assistent MM. les conseillers d'Etat Python et Weissenbach, et M. le colonel Reynold, M. Wailleret, conseiller national.

Le nombre des membres de la Fédération, qui était de 5304 au 1<sup>er</sup> janvier, s'est élevé au 31 décembre 1906 à 5981, accusant une augmentation de 677 membres.

— Êtes-vous sûr de ce que vous dites ?  
— Parfaitement. Il y a de la neige, et la personne qui est sortie en a rapporté à ses chaussures. Cette neige, tombée sur les dalles du vestibule, a fondu...

Mme Sauvresy prit brusquement la lampe, interrompant Hector.

— Venez, disait-elle.

Trémoriel ne s'était pas trompé. On voyait ça et là de petites flaques d'eau, très apparentes sur les carreaux noirs.

— Peut-être cette eau est-elle là depuis assez longtemps, hasarda Berthe.

— Non. Il n'y avait rien tout à l'heure, j'en mettrais ma main au feu, et d'ailleurs, voyez, là, tenez, il y a encore un peu de neige qui n'a pas fondu.

— C'est extraordinaire.  
— Et de plus, remarquez-le, les traces d'eau ne vont pas plus loin que la porte du salon.

Ils restèrent silencieux, palpitants, échangeant des regards pleins d'anxiété. La même pensée terrifiante leur venait à tous deux.

— Si c'était lui ?

Mais pourquoi serait-il allé au jardin ? Ce ne pouvait être pour les épier. Ils ne songeaient pas à la fenêtre.

— Ce ne peut-être Olément, dit enfin Berthe, il dormait lorsque je suis sortie, et il dors encore maintenant du sommeil le plus calme et le plus profond.

Penché sur son lit, Sauvresy écoutait ceux qui étaient devenus ses ennemis les plus abhorrés. Il maudissait son imprudence, comprenant bien qu'il n'était pas fait pour les machinations perfides.

— Pourquoi, pensait-il, qu'ils n'aient pas l'idée de visiter ma robe de chambre et de chercher mes sandales.

(A suivre.)

Les comp  
de 175 fr. 6  
accuse un a

Dan

Hier, lun  
brillant succ  
l'Union inst  
en rentrant  
sion à Châ  
tion a été h  
On trinq  
tel, à la ré  
mentale, e  
échangées  
le présiden  
qui prome  
chaîne vis

Dimanch  
lien à Châ  
carabiniers  
mettre un  
lieu, car o  
fort fréqu

G R

Ce

† M.  
Un public  
accompag  
ce matin  
Laurent  
assistait à  
Dieu, est  
Riaz des  
sitée par  
pas lui p

Le déf  
qu'il avai  
lités de t  
Bulle qu  
ses quali  
sité. Ajo  
libéral co  
du Cercle  
drapeau  
dernier  
C'est  
toyen qu  
Que le  
recevoir  
sympath

† M.  
Samedi,  
le décès  
M. Casin  
la Gruy  
étudié à  
Zurich e  
il fut no  
sement.  
années  
au collè  
préfet d

Bien qu  
mey —  
sension  
conserv  
comme  
teur de  
Dans  
riero l  
beauco  
et stai

† M.  
Les dé

Les comptes, bouclant par un boni de 175 fr. 66, sont approuvés. Le bilan accuse un actif net de 12,665 fr. 15.

**Dans la Veveysse.**

Hier, lundi, après avoir obtenu un brillant succès au concours de Payerne, l'Union instrumentale de Nyon faisait, en rentrant dans ses foyers, une excursion à Châtel-St-Denis, où la population a été heureuse de la recevoir.

On trinqua à la prospérité de Châtel, à la réussite de l'Union instrumentale, et d'aimables paroles sont échangées entre M. Genoud, syndic, et le président de la Musique de Nyon, qui promet aux Châtelois une prochaine visite.

Dimanche 9 juin et lundi 10, aura lieu à Châtel le tir de la Société des carabiniers, ce qui ne manque pas de mettre un peu d'entrain dans le chef-lieu, car on prévoit que cette fête sera fort fréquentée.

**GRUYÈRE**

**Ceux qui s'en vont.**

† **M. Laurent Ruffieux.** — Un public nombreux et sympathique accompagnait à sa dernière demeure, ce matin mardi, ce citoyen si estimé. Laurent Ruffieux, qui, jeudi encore, assistait à la procession de la Fête-Dieu, est mort samedi à l'hôpital de Riaz des suites d'une opération nécessitée par une maladie qui ne devait pas lui pardonner.

Le défunt, à la tête d'un commerce qu'il avait fait prospérer par ses qualités de travail et de probité, n'avait à Bulle que des amis, qui appréciaient ses qualités de franchise et de générosité. Ajoutons que M. Ruffieux fut un libéral convaincu et un membre dévoué du Cercle des Arts et Métiers, dont le drapeau crêpé lui jetait ce matin un dernier adieu.

C'est un brave homme, un bon citoyen qui s'en va ! Que la famille en deuil veuille bien recevoir l'expression de notre profonde sympathie.

† **M. Casimir Niquille.** — Samedi, on nous annonçait de Fribourg, le décès survenu assez rapidement de M. Casimir Niquille, ancien préfet de la Gruyère, âgé de 52 ans. Après avoir étudié à Soleure, Fribourg, Schwytz et Zurich et à l'école forestière de Munich, il fut nommé forestier chef d'arrondissement. Il enseigna pendant quelques années l'allemand et les mathématiques au collège St-Michel, à Fribourg, fut préfet de la Gruyère de 1890 à 1892. Bien que gruyérien — il était de Charmey — M. Niquille, à cause des dissensions intervenues dans le parti conservateur, rentra à Fribourg, comme receveur général puis inspecteur des forêts et domaines.

Dans les diverses étapes de sa carrière le défunt a toujours montré beaucoup d'affabilité et de simplicité et était très accueillant.

† **M. Jean Gillet, notaire.** — Les décès se succèdent ces jours-ci.

Lundi est décédé au Pâquier M. l'avocat Gillet, récemment nommé notaire, à Bulle. Depuis quelque temps déjà, il souffrait visiblement de la maladie de langueur qui l'a emporté à l'âge de 47 ans seulement.

Qu'ils reposent en paix.

**Prétention amusante.** — L'ineffable *Messenger* contenait dernièrement trois colonnes d'injures à l'adresse de M. Gobet, au sujet de l'élection des prud'hommes, sans compter les mensonges flagrants et les ineptes accusations. *La Gruyère* se contenta comme réponse, dans son numéro du 18 mai, d'exposer les faits sans relever les insultes et les inexactitudes, c'eût été trop long. Aujourd'hui, M. Muller, éditeur du dit *Messenger*, nous écrit lettre sur lettre pour nous obliger à insérer dans nos colonnes une réponse à notre réponse ! Il agit comme président des Artisans gruyériens, qui n'ont pas été pris à partie. M. Muller, qui ne doute de rien et veut recourir aux moyens légaux, aurait-il la prétention d'assimiler son cas à d'autres qui ont été jugés dernièrement en cette matière.

Comment ? Nous sommes attaqués de la façon la plus grossière par le *Messenger*, et c'est encore à M. Muller du *Messenger* qu'appartiendrait le droit de répondre dans notre journal.

M. Muller dit dans sa lettre :

« Je m'engage à verser 500 francs à la malheureuse veuve d'un de nos collègues du Pâquier, si quelqu'un peut contester la vérité des faits précédés. »

Eh bien, M. Muller, est sommé de verser les 500 francs, car il prétend que le 27 avril, le Comité des Artisans, assisté des membres du Comité de l'Exposition, prit l'initiative de constituer les listes des juges-patrons.

Or, nous prétendons que les membres du Comité de l'Exposition n'ont point été convoqués.

Si M. Muller se refuse à verser les 500 francs, nous lui mettrons le nez sur d'autres inexactitudes contenues dans sa lettre.

**Terrible drame.** — Une enfant tuée. — Lundi matin, un triste événement est venu impressionner péniblement la population du paisible village d'Hauteville. Un jeune homme de 23 ans, Amédée Grangier, donnait, dimanche soir déjà, des signes de dérangement cérébral. Lundi, la maladie s'accrut et prit la forme de folie furieuse. Le pauvre malheureux, en proie à un violent accès, se met à poursuivre les enfants à la sortie de l'école. La petite Lambert, âgée de 12 ans environ, effrayée, finit par se réfugier dans l'église, où son agresseur la rejoint et lui porte à la tête un terrible coup au moyen d'un tabouret. Ce n'est pas sans peine que des voisins, aidés de la gendarmerie, appelée au secours, purent maîtriser l'aliéné qui fut dirigé à l'hospice de Marsens pour y recevoir les soins que réclame son état. C'était, assure-t-on, un homme doux et rangé, ne se livrant d'habitude à aucun excès.

Quant à la pauvre petite victime, son état était désespéré et elle succomba à 3 heures de l'après-midi.

**Voie industrielle.** — Grâce à la réciproque bonne volonté de la commune de Bulle et des C.-E.-G., la question de la reconstruction de la voie industrielle dite du Tirage vient d'être résolue.

Les C.-E.-G. exécuteront les travaux en régie, cette année encore.

**Une cote financière fantaisiste.** — Nous ne tenions nullement à engager une polémique avec le chroniqueur financier de la *Liberté*, d'autant plus que nous n'avons reçu mission d'aucun établissement à cet effet.

Cependant les porteurs de ces actions doivent être bien peu satisfaits de explications que donne l'auteur de la *Revue financière* du samedi dans la *Liberté*. Sans aucune intention de chercher chicane, il est bien permis de s'étonner en voyant fixer le cours de ces actions à 260, alors qu'on les demande à Bâle à 300, à Lausanne à 300 (cote Schmidhauser) et à Berne à 310 (cote Gamper).

Nous savons de bonne source du reste qu'il s'est conclu nombre de marchés à 313 et 315. Les détenteurs de ces actions, intentionnés de vendre, peuvent donc subir de sérieux préjudices en se basant sur le cours de la *Liberté*, cela au profit de personnes qui seront mieux renseignées.

C'est à ce point de vue que nous nous sommes placés en provoquant des explications. Bien que ces valeurs ne soient point cotées à la Bourse, il faut tenir compte de la réalité (dividende, réserves, etc.), et l'on avouera qu'une différence d'appréciation de 50 fr. sur des actions de la valeur nominale de fr. 200, c'est vraiment exorbitant.

**Empoisonnement de bétail.**

— Il a paru dans la *Liberté* du 11 mai un article relatant le fait qu'un agriculteur de la Tour-de-Trême avait eu ses vaches empoisonnées parce qu'il les avait fait brouter dans un pré où, un mois auparavant, il avait répandu des engrais chimiques (superphosphates.)

Comme cet article a été reproduit par divers journaux, les soussignés déclarent que la cause probable de l'accident est due à la présence des colchiques assez nombreux qui ont été en partie broutés par le bétail.

Les superphosphates ont été semés 3 semaines avant la sortie du bétail; entre temps il a plu et neigé plusieurs fois, de sorte que le superphosphate a pu se dissoudre et pénétrer dans le sol. La Tour-de-Trême, le 21 mai 1907.

Ad. Strebel, vétérinaire.  
Yerly Benoît, propriétaire.

**Hôpital du district de la Gruyère.**

— Les délégués des communes formant la consorcie de l'Hôpital du district de la Gruyère sont convoqués en assemblée générale le jeudi 6 juin prochain, à 1 h. précise de l'après-midi, à la Salle du Tribunal, à Bulle, avec l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des comptes ;
  2. Propositions éventuelles.
- Chaque commune a droit à un délégué par 500 âmes de population. Les décisions sont prises à la majorité des délégués présents.

**VARIÉTÉ**

**Le Vanel.**

La vieille tour du Vanel, dernier débris de l'ancien château-fort, est sur le point de disparaître. Une partie s'est

déjà effondrée dimanche soir, menaçant la route de ses débris énormes. Ce qui en reste est un danger permanent pour les alentours et il va falloir procéder à sa démolition; ce sera délicat. Le département des travaux publics avait, ces années dernières, pensé à le restaurer; heureusement qu'il n'en fit rien; dans l'état où se trouvaient ces vieux murs, tout coup de pioche était pour ceux qui le donnaient un danger de mort.

Cher vieux Vanel, la vue de ton vieux donjon délabré ne nous rappelait pas cet âge d'or dont rêvent nos imaginations, mais tu avais cette poésie et ce charme mystérieux des choses très vieilles; tu faisais partie de tout ce passé qui nous a fait ce que nous sommes, dont nous sommes les héritiers inconscients... et nous le regrettons.

Que sait-on de l'histoire de ce vieux château-fort? Peu de chose, en somme. Messieurs Divonne et Bovon en ont parlé dans la « Notice historique et descriptive publiée par le Club du Rubly en 1882 » Voici quelques faits : En 115, Ulrich de Vanel est nommé comme bienfaiteur du Prieuré de Rougemont (*Gazette de Lausanne*). Cette date fait donc remonter la construction du château au XI<sup>e</sup> siècle, ce qui lui donnerait l'âge respectable de 900 ans environ.

En 1319, un autre sire du Vanel octroie un certain nombre de franchises à ses habitants de Charmey. Il semble résulter de ce fait que les terres des de Vanel comprenaient la partie supérieure des vallées de la Sarine et la Jogne et, sans doute, tout le terrain montagneux qui les sépare.

En 1331, Pierre du Vanel est appelé à comparaître devant son suzerain, le comte de Savoie, pour répondre d'un certain nombre de déprédations et de meurtres commis par ses gens sur des montagnards voisins, sujets de Berne. C'est ainsi que ces murs du Vanel, qui abritèrent de bons et pieux seigneurs, bienfaiteurs de leurs sujets, furent parfois protégés par des brigands. Les paysans du Gessenay réclamèrent, à cette occasion, une indemnité de 2000 livres, soit 40,000 fr., comme valeur du bétail enlevé; cette somme, énorme pour le temps, montre jusqu'à quel point ces malheureux étaient pressurés et de quelle singulière façon certains sires du Vanel entendaient protéger leurs chers et fidèles vassaux. Que ne devons-nous pas à ceux qui nous ont procuré les libertés et la sécurité dont nous jouissons aujourd'hui ?

Le château fut détruit en 1406, au cours d'une des nombreuses expéditions organisées par les Bernois contre le comté de Gruyère, à la même époque sans doute que le château Côtier et celui d'Ex, où est aujourd'hui l'église de Château-d'Ex.

En 1874, à l'occasion du vote populaire qui nous octroya la constitution fédérale qui nous régit aujourd'hui, une fête populaire s'organisa spontanément au pied du vieux donjon du Vanel; Vaudois et Bernois fraternisèrent dans un sentiment de joie commune. Plusieurs discours furent prononcés tandis que, au haut de la tour, le drapeau fédéral flottait allègrement, fixé solidement au plus haut du mur par un courageux montagnard. Longtemps il y resta puis, un jour, l'orage le renversa.

Et le temps poursuit son œuvre, il aplanit le vieux mur du Vanel, comme il abaissera les bornes voisines si longtemps et si jalousement gardées.

G.-B.

